

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **PSYCHIATRIE GENERALE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Lyon / Université Clermont-Ferrand/ Université Saint Etienne

Responsable pédagogique : **Pr. Thierry BOUGEROL**

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## **Article 1 : Définition et objectifs de la formation**

Le DIU de Psychiatrie Générale a pour objectif d'offrir une formation polyvalente de psychiatrie permettant à des médecins, non psychiatres, en fonction dans des services de psychiatrie, d'acquérir les éléments théoriques de psychiatrie nécessaires à leur exercice et d'intégrer les données de leur expérience pratique.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

### 2.2 Conditions d'admission

Les médecins non spécialistes en psychiatrie exerçant à temps complet dans un service public de psychiatrie en tant qu'assistant généraliste, médecin attaché ou PAC. Cet exercice professionnel en psychiatrie devra être poursuivi tout au long de la formation dans des services de psychiatrie.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Nov à juin

Durée de la formation : 3 ans

Formation semestrialisée :

Volume horaire de la formation : **248 h**

Année 1 : 84 H

Année 2 : 104h

Année 3 : 60h

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

1ère année : enseignement théorique de 84 heures, sous forme de journées régionales organisées en visioconférence, en alternance par Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint Etienne et un enseignement local dirigé de 20 heures sous forme de groupes de réflexion clinique (séances interactives à partir de matériel clinique bandes vidéos, cas cliniques, chapitre didactiques, diaporamas).

Les enseignements théoriques se déroulent dans le pavillon Dominique Villars de la Clinique Universitaire de Psychiatrie du CHU de Grenoble par télé-enseignement entre les différents sites impliqués

2ème année : enseignement théorique de 104 heures, sous forme de journées régionales en alternance par Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint Etienne et un enseignement dirigé de 40 heures sous forme de 2 séminaires de psychiatrie de l'adulte au choix

3ème année : enseignement dirigé de 60 heures sous forme de trois séminaires (2 séminaires de psychiatrie de l'adulte et 1 séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent).

**Détail Modules/ année :**

## **Année 1 :**

### **Module I - Généralités**

- S1 Examens cliniques et paracliniques en psychiatrie
- S2 Nosographie des troubles psychiatriques
- S3 Méthodes d'évaluation standardisée en psychiatrie
- S4 Parcours de soins en psychiatrie et liens avec le médico-social
- S5 Soins psychiatriques sans consentement
- S6 Prises en charge sociales et protection des biens

### **Module II - Troubles de l'humeur**

- S11 Risques et conduites suicidaires
- S15-16-17 Troubles dépressifs
- S18-19-20 Troubles bipolaires
- S50 Les antidépresseurs
- S51 Les thymorégulateurs
- S55 Traitements physiques (ECT, TMS, tDCS, SCP, VNS, photothérapie)

### **Module III - Troubles psychotiques**

- S12 Agitation
- S21-22-23 Troubles schizophréniques
- S24 Troubles délirants persistants
- S48 Psychose débutante et états mentaux à risque
- S49 Les antipsychotiques

### **Module IV - Troubles anxieux et apparentés**

- S13 Anxiété aiguë, attaques de panique
- S25 Trouble anxieux généralisé, trouble panique et agoraphobie
- S26 Trouble anxiété sociale et phobies spécifiques
- S27-28 Troubles obsessionnels-compulsifs
- S29 Trouble de l'adaptation
- S30 Trouble de stress post-traumatique
- S31-32 Troubles de personnalité
- S52 Les anxiolytiques et hypnotiques
- S56-57 Introduction aux psychothérapies

## **Module V - Autres troubles psychiatriques**

- S9 Bilan cognitif en psychiatrie
- S10 Initiation à la neuroanatomie fonctionnelle
- S33 Troubles du sommeil et des rythmes circadiens
- S34 Troubles somatoformes
- S35 Troubles des conduites alimentaires
- S42 Troubles neurocognitifs
- S45 Troubles de l'humeur et conduites suicidaires de la personne âgée
- S46-47 Troubles psychiatriques de la personne âgée
- S54 Psychotropes chez les sujets âgés

## **Module VI - Autres troubles psychiatriques (Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent)**

- S36 Trouble déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH)
- S37 Troubles oppositionnels avec provocation (TOP) et troubles des conduites
- S38-39-40 Troubles du spectre autistique
- S41 Troubles du développement et des apprentissages
- S43 Troubles psychiatriques de la grossesse et du post-partum
- S44 Troubles psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent
- S53 Les psychostimulants

## **Module VII - Troubles addictifs**

- S14 Intoxications et sevrages aigus
- S58 Rappels nosographiques
- S59 Bilan minimal, principes de prise en charge et orientation d'un patient avec un trouble addictif
- S60 Sevrage d'alcool, TSO, addictions aux médicaments psychotropes.

## **Année 2 :**

### **Module A - Troubles anxieux et apparentés**

- A01 Troubles anxieux complexes
- A12 B02 Comorbidité anxieuse dans les troubles de l'humeur
- A02 TCC des phobies sociales
- A03 Thérapies comportementales et cognitives du trouble panique avec agoraphobie

A07 Prise en charge du psychotraumatisme en phase aiguë

A08 Prise en charge du trouble de stress post-traumatique

A09 Principes de l'éducation thérapeutique dans les troubles anxieux et les TOC

### **Module B - Troubles de l'humeur et suicide #1 Clinique**

A12 B02 Comorbidité anxieuse dans les troubles de l'humeur

B03 Dépression et Comorbidités Non Psychiatriques

B04 Conduites Suicidaires et troubles de l'humeur

B05 Profil évolutif et facteurs pronostiques des troubles unipolaires et bipolaires

B12 Anomalies des rythmes circadiens et du sommeil dans les troubles de l'humeur et conduites suicidaires

B13 Effets des saisons sur les troubles de l'humeur et les conduites suicidaires

B15 Trouble de l'humeur et environnement

### **Module B - Troubles de l'humeur et suicide #2 Thérapeutique**

B21 Psychoéducation dans les troubles de l'humeur

B23 Psychoéducation des aidants de patients souffrant de troubles de l'humeur & Prévention et postvention suicidaire auprès des aidants

B26 Prise en charge au long cours des troubles dépressifs

B27 Prise en charge au long cours des troubles bipolaires

B28 Prise en charge des conduites suicidaires

### **Module C - Troubles psychotiques #1 Clinique**

C4 Profil évolutif et facteurs pronostiques des troubles schizophréniques

C7 Schizophrénie et comorbidité thymique

C8 Troubles schizophréniques et comorbidités anxieuses

C9 Troubles schizophréniques et conduites suicidaires

C17 Les urgences dans le contexte de troubles psychotiques

C21 Bilan et prise en charge d'un premier épisode psychotique

### **Module C - Troubles psychotiques #2 Thérapeutique**

C14 Pharmacologie et Neurochimie : (monoamines, glutamate, GABA) dans les troubles schizophréniques

C18 Schizophrénie: prise en charge des résistances

C19 Traitement psychothérapeutique et non pharmacologiques : psychoéducation,

réadaptation sociale, remédiation cognitive

C20-Traitements physiques : ECT et méthodes de neuromodulation

### **Module D - Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent**

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

#### **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel :

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

#### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : OUI

La soutenance orale d'un mémoire écrit (30 pages maximum) portant sur un cas clinique et/ou un travail personnel de recherche. Cette soutenance se déroulera devant un jury composé de membres du Comité Pédagogique.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

#### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Obligatoire

Absences aux examens :

#### **1<sup>ère</sup> année :**

Contrôle continu : présence, participation aux ED et aux présentations cliniques notées sur 50

Examen écrit : question rédactionnelle

#### **2<sup>ème</sup> année :**

Contrôle continu : selon les mêmes modalités que la 1<sup>ère</sup> année, noté sur 50

Examen écrit : Dossier clinique avec discussion des aspects séméiologiques, diagnostic, thérapeutiques, et pronostic noté sur 25.

Examen oral portant sur l'enseignement des 2 premières années noté sur 25.

Pour être admis en troisième année, il faudra avoir une note supérieure ou égale à la moyenne à chaque épreuve.

**3<sup>ème</sup> année** : Seront déclarés ADMIS au diplôme les candidats qui auront effectué :

La validation des 3 années selon les principes sus-énoncés

La validation de tous les enseignements dirigés

La participation à l'ensemble des journées de formation (une seule absence peut être acceptée par le comité pédagogique)

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

#### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 810€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 3030€ Soit 1010€ /an

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**